



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/45/65
5 décembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 118 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport a été établi comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa décision 44/466 du 2 avril 1990, par laquelle elle a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant ne devant pas dépasser 6 392 500 dollars pour financer en 1990-1991 les services, autres que les services de conférence, à prévoir pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Dans la même décision, l'Assemblée a en outre prié le Secrétaire général d'examiner les ressources nécessaires, y compris le nombre et la classe des fonctionnaires qui assureraient le secrétariat de la Conférence à Genève, Nairobi et New York, compte tenu des responsabilités dont ils devaient s'acquitter dans ces trois villes et des dispositions de sa résolution 44/228 du 22 décembre 1989, ainsi que des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et des vues exprimées par les Etats Membres, et de lui communiquer les résultats de cet examen à sa quarante-cinquième session. L'Assemblée a en outre décidé qu'elle ouvrirait les crédits nécessaires vers la fin de sa quarante-cinquième session, sur la base d'un rapport que présenterait le Secrétaire général. Dans ce rapport, celui-ci devait indiquer brièvement le montant des ressources déjà engagées et des ressources à prévoir, ainsi que les incidences effectives et potentielles sur d'autres activités en cours, et rendre compte des résultats de cet examen. Il devait aussi prendre en considération les économies compensatoires qui pourraient être réalisées lors de l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991.

2. Les ressources nécessaires au titre des préparatifs de la Conférence sont estimées, pour l'exercice 1990-1991, à 6 374 700 dollars. On trouvera au tableau ci-après la ventilation des ressources requises ainsi que des modifications correspondantes par rapport au montant de 6 392 500 dollars indiqué dans la décision 44/466.

Tableau 1

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

(En milliers de dollars des Etats Unis)

	Prévisions de dépenses initiales 1990-1991	Dépenses engagées jusqu'à octobre 1990	Projections, novembre 1990 à décembre 1991	Prévisions de dépenses révisées 1990-1991	Augmentation (diminution)
A. Secrétariat (Genève)					
Postes permanents	4 855,3	842,2	3 430,6	4 272,8	(582,5)
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	50,3	36,1	83,5	119,6	69,3
Consultants	194,1	27,7	232,3	260,0	65,9
Heures supplémentaires	6,9	6,3	29,6	35,9	29,0
Voyages autorisés du personnel	91,4	255,7	127,5	383,2	291,8
Frais de voyage, service technique	132,8	44,9	87,9	132,8	-
Frais généraux de fonctionnement	165,0	126,7	119,1	245,8	80,8
Matériel et fournitures	104,2	116,2	15,9	132,1	27,9
Total partiel A	5 600,0	1 455,8	4 126,4	5 582,2	(17,8)
B. Informations	522,5	14,9	507,6	522,5	-
C. Réunions régionales	270,0	20,0	250,0	270,0	-
Total	6 392,5	1 490,7	4 884,0	6 374,7	(17,8)

3. Les prévisions de dépenses afférentes aux préparatifs de la Conférence ont été établies compte tenu de l'expérience acquise jusqu'à présent ainsi que du programme de travail prévu par le Comité préparatoire à sa session d'organisation, en mars

dernier, et mis au point de façon plus détaillée lors de sa première session de fond, qui a eu lieu à Nairobi du 6 au 31 août 1990.

4. Afin d'assurer la coordination des services d'appui requis pour les préparatifs de la Conférence et conformément à la résolution 44/228 de l'Assemblée générale, par laquelle le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et tous les organismes des Nations Unies ont été invités à contribuer pleinement à ces préparatifs, le Secrétaire général étant chargé d'assurer la coordination des apports des organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination, un rapport contenant un aperçu général des activités des organismes des Nations Unies a été établi à l'intention du Comité préparatoire. La structure du rapport correspondait aux neuf domaines prioritaires énumérés dans la résolution 44/228 de l'Assemblée générale, avec deux chapitres supplémentaires pour les questions qui se rapportaient à plusieurs domaines. Chaque chapitre décrivait le problème considéré, dans la perspective de l'environnement et du développement, les objectifs des organismes des Nations Unies dans ce domaine, les principaux facteurs à prendre en considération et le mécanisme de coordination existant. Ce rapport avait pour but d'aider le Comité préparatoire à décider sur quels points il souhaitait concentrer ses efforts et quelles mesures il souhaitait recommander pour lancer les préparatifs de la Conférence de 1992. Pour faciliter la tâche du Comité préparatoire, un autre rapport décrivant les principaux éléments de chacun des grands problèmes mentionnés par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/228 a été établi. Ce rapport décrivait également l'état d'avancement des activités, entreprises par les organismes des Nations Unies ou à l'extérieur du système, qui avaient un rapport avec les objectifs de la Conférence et ses préparatifs, dans le but de mieux mettre en lumière les principales options qui s'offraient en vue de l'action à entreprendre dans les principaux domaines que devait aborder la Conférence, pour chacun des problèmes cernés, de sorte que le Comité préparatoire puisse les examiner, et d'aider à déceler les lacunes que comportaient les activités en cours.

5. A sa première session de fond, le Comité préparatoire a pris acte de ces rapports. Il a également pris un certain nombre de décisions, par lesquelles il a établi un programme de travail complet, en chargeant le secrétariat de la Conférence d'établir plus de 30 rapports, et invité plusieurs organismes des Nations Unies à contribuer aux préparatifs de la Conférence en entreprenant ou en poursuivant des activités ayant trait à un certain nombre de questions pertinentes dans leurs domaines de compétence respectifs.

6. Comme on l'a vu au paragraphe 2, les ressources requises pour financer les préparatifs de la Conférence pendant l'exercice 1990-1991 sont estimées à 6 374 700 dollars. Elles concernent le secrétariat de la Conférence et les besoins connexes, le programme d'information et les réunions préparatoires régionales.

A. Secrétariat de la Conférence

7. On se souviendra que l'Assemblée générale, par sa résolution 44/228, a prié le Secrétaire général de constituer à l'Office des Nations Unies à Genève un secrétariat spécial approprié, avec une antenne à New York et une autre à Nairobi. Des propositions à ce sujet ont été présentées à l'Assemblée générale à la reprise

de sa session en mars. Les effectifs approuvés, étant entendu que les engagements de dépenses ne dépasseraient pas 6 392 500 dollars, se répartissaient comme suit, par lieu d'affectation et par classe :

Tableau 2

Ventilation des effectifs

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Agents des services généraux	Total
Genève	1	1	2	3	2	3	3	-	15	11	26
Nairobi	-	-	-	1	-	1	-	-	2	2	4
New York	-	-	-	1	-	2	-	-	3	3	6
	1	1	2	5	2	6	3	-	20	16	36

8. Le secrétariat a ensuite été mis en place dans des locaux fournis par le Gouvernement suisse à Conches, dans la banlieue de Genève. Une antenne a été constituée à New York et une autre à Nairobi. L'accord entre le Gouvernement suisse et l'Organisation des Nations Unies est à l'examen et il devrait être soumis sous peu au CCQAB pour approbation préalable, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa décision 44/466.

9. Après examen des effectifs proposés pour le secrétariat de la Conférence, on propose le tableau d'effectifs ci-après :

Tableau 3

Ventilation des effectifs

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Agents des services généraux	Total
Genève	1	1	1	3	2	5	2	-	15	14	29
Nairobi	-	-	-	1	-	1	-	-	2	2	4
New York	-	-	1	1	-	-	1	-	3	4	7
	1	1	2	5	2	6	3	-	20	20	40

10. Les changements par rapport au tableau d'effectifs envisagé précédemment sont les suivants : a) affectation à l'antenne de New York d'un poste D-2 et d'un poste P-3 initialement prévus pour le secrétariat de Genève et affectation à Genève de deux postes P-4 de New York et b) création de quatre postes d'agent des services généraux supplémentaires pour Genève, du fait que le secrétariat se trouve à Conches, loin de l'Office des Nations Unies à Genève, et qu'il ne peut donc utiliser facilement divers services communs aux unités administratives sises à Genève. La structure et les fonctions du secrétariat sont décrites ci-après.

1. Secrétariat spécial - Genève

11. Le secrétariat spécial, situé à Genève, comprend le Bureau du Secrétaire général de la Conférence, un groupe chargé de fournir les services d'appui (secrétariat) aux Groupes de travail I et II, un groupe chargé d'organiser les travaux du secrétariat portant sur les questions mentionnées aux paragraphes 6 et 8 de la résolution adoptée par le Comité préparatoire à sa session d'organisation, un groupe chargé des relations extérieures et un service administratif.

12. Le Bureau du Secrétaire général de la Conférence comprend, outre le Secrétaire général, un adjoint au Secrétaire général ayant rang de sous-secrétaire général, qui supervise les travaux de fond du secrétariat, en particulier ceux qui sont effectués dans le cadre de l'appui ou comme suite aux demandes du Comité préparatoire. L'adjoint représente également le Secrétaire général de la Conférence aux réunions et conférences, selon que de besoin, et, en son absence, assure l'intérim. L'assistant exécutif (P-4) remplit les fonctions de secrétaire du Comité de gestion, mécanisme mis en place par le Secrétaire général de la Conférence pour consulter les responsables du secrétariat et communiquer avec eux. A ce titre, l'assistant exécutif organise les réunions du Comité de gestion, établit l'ordre du jour, rend compte des réunions et en assure le suivi. Chargé de l'appui au Bureau du Secrétaire général, un assistant spécial (P-3) organise l'emploi du temps du Secrétaire général (réunions, rendez-vous, déplacements) et assure la coordination et la liaison avec les autres fonctionnaires tant au sein des secrétaires.

13. A la tête du groupe qui a pour fonction de fournir des services d'appui (secrétariat) aux Groupes de travail I et II du Comité préparatoire, un directeur (D-2) est chargé d'organiser les travaux du secrétariat portant sur les questions dont s'occupent ces groupes de travail et de veiller à leur exécution. Le Directeur organise également, si nécessaire, des équipes spéciales et des consultations interinstitutions, commande des études aux experts et consultants, organise des réunions d'experts et élabore des analyses, des documents et des rapports portant sur les questions dont traitent les Groupes de travail I et II. Il veille en outre à ce que les directives et les conseils des Groupes de travail et du Comité préparatoire soient appliqués et s'assure que l'on donne suite aux demandes de ces organes. Le Directeur est secondé par deux fonctionnaires (P-5), un pour chaque Groupe de travail, qui ont des responsabilités particulières dans des domaines précis. L'appui est assuré par quatre agents des services généraux : deux assistants de recherche et deux secrétaires.

14. Un administrateur général (D-1) dirige le groupe chargé de veiller à l'examen intégré des questions d'environnement et de développement et responsable des questions intersectorielles. Il est secondé par deux fonctionnaires de la classe P-4. Ce groupe s'occupe du processus de consultation et d'analyse : il commande des études à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies et en fait l'analyse, met sur pied des équipes de travail et des groupes d'experts, et mène d'autres activités connexes en se fondant sur les résultats des travaux effectués par le groupe fournissant des services d'appui (secrétariat) aux Groupes de travail I et II. Il élabore aussi des rapports, des analyses et des recommandations à partir d'une synthèse des travaux thématiques effectués par les Groupes de travail I et II. Il est également chargé d'organiser les travaux du secrétariat portant sur des questions juridiques et institutionnelles et toutes les questions connexes.

15. Un administrateur général (D-1) supervise directement le travail du groupe chargé des relations extérieures et veille à la coordination entre le secrétariat de la Conférence et les autres institutions, organismes et programmes du système des Nations Unies. A ce titre, il représente le secrétariat dans le cadre du Comité administratif de coordination et auprès des gouvernements et de leurs missions permanentes, des organisations intergouvernementales extérieures au système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG), des médias, de la presse et de ceux qui travaillent en étroite collaboration avec le Département de l'information du Secrétariat et en utilisent les services. Pour aider l'administrateur général à s'acquitter de ces tâches, un fonctionnaire de la classe P-4 est chargé des relations avec les médias, la presse et le grand public; il établit différents matériels (communiqués de presse, bulletins d'information, circulaires, déclarations, etc.), un autre fonctionnaire de la classe P-4 étant chargé de la coordination avec les ONG. Le groupe dispose de deux secrétaires.

16. Le Service administratif s'occupe des tâches administratives et budgétaires ainsi que des questions de gestion et de personnel qui sont normalement de son ressort. Le chef du Service administratif (D-1) est secondé par un fonctionnaire d'administration (P-3) et deux commis/secrétaires. A cela, il faut ajouter les services d'un standardiste, d'un chauffeur/planton et de deux agents de sécurité, qui n'avaient pas été prévus initialement. Comme indiqué au paragraphe 10, ces quatre postes sont nécessaires du fait que le secrétariat de la Conférence n'est pas situé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Genève, où les services en question auraient été facilement disponibles.

2. Antenne de New York

17. Cette antenne est principalement chargée de maintenir des contacts avec les missions permanentes et les organismes et départements de l'ONU implantés à New York. L'antenne contribue aux travaux du secrétariat général dans les domaines socio-économique et environnemental, y compris pour des questions ayant trait à la technologie, aux finances et aux institutions. Ces tâches impliquent d'avoir des contacts de fond avec les services concernés à New York et Washington et de fournir une aide pour la coordination des apports des consultants.

18. A sa tête, l'antenne a un directeur (D-2) qui remplit les fonctions de représentant spécial du Secrétaire général de la Conférence à New York et participe en son nom aux activités et réunions qui ont un rapport avec le mandat et les travaux du secrétariat de la Conférence. Le Directeur est également chargé de faire l'analyse et la synthèse des travaux effectués par les entités des Nations Unies basées à New York qui participent aux préparatifs de la Conférence : Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, Département des affaires économiques et sociales internationales, PNUD (questions relatives à l'environnement et au développement, besoins de financement, mise en valeur des ressources humaines et instruments économiques), Centre sur les sociétés transnationales (transfert de technologie), Centre pour la science et la technique au service du développement (accès aux techniques écologiquement rationnelles et transfert de ces techniques), Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (désertification). Le Directeur procède également à des consultations et collabore avec la Banque mondiale et les principales organisations régionales ayant leur siège à Washington, en particulier la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'Organisation des Etats américains, afin de faciliter leur contribution aux préparatifs de fond de la Conférence; il s'emploie également à associer à ces préparatifs d'autres organisations importantes ayant leur siège dans la région de New York ou de Washington, ou qui peuvent être facilement contactées à partir de ces deux régions, comme les organisations à vocation industrielle et technique, en sollicitant leur contribution sur la question de l'accès aux techniques écologiquement rationnelles et du transfert de ces techniques.

19. Secondant le Directeur, un administrateur général (D-1) maintient des contacts et assure la liaison avec les organismes et départements de l'ONU à New York pour compléter, faciliter et appuyer les travaux du secrétariat. Cet administrateur est également chargé d'aider à coordonner les apports des consultants ainsi que les relations avec les milieux industriels.

20. Pour s'acquitter des tâches et fonctions susmentionnées, l'administrateur général est secondé par un fonctionnaire de la classe P-3, auquel il délègue certaines de ses responsabilités.

21. Trois assistants administratifs/secrétaires assurent l'appui; le Secrétaire général de la Conférence et d'autres responsables, lorsqu'ils se trouvent à New York, font également appel à leurs services.

3. Antenne de Nairobi

22. L'antenne de Nairobi a pour principales fonctions de maintenir des contacts avec le PNUE, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et les missions permanentes basées à Nairobi. Son travail consiste essentiellement à coordonner les apports attendus du PNUE et d'Habitat et à rester en liaison étroite avec ces deux organisations au sujet des questions de fond. A cette fin, un administrateur général (D-1) a des consultations avec le PNUE et Habitat et coopère avec ces deux organismes pour les aider à préparer les contributions de fond qu'ils doivent présenter à la Conférence et à intégrer celles-ci aux travaux réalisés par d'autres éléments du secrétariat de la Conférence, à Genève et à

New York, sur chacune des questions renvoyées aux Groupes de travail I et II, ainsi que sur les questions mentionnées au paragraphe 8 de la résolution adoptée par le Comité préparatoire à sa session d'organisation. Ce fonctionnaire maintient des contacts et reste en liaison avec les missions permanentes basées à Nairobi et, en tant que de besoin, avec les organisations non gouvernementales sises à Nairobi telles que le Centre de liaison pour l'environnement. Il est secondé par un administrateur (P-4), à qui il délègue certaines de ces fonctions, et par deux secrétaires.

23. Le montant total de 4 272 800 dollars demandé pour les postes temporaires tient compte de la répartition révisée des postes dans les trois villes et de quatre postes supplémentaires d'agent des services généraux non prévus initialement et dont la création est proposée. Il tient compte également du fait que certains postes n'ayant pas été pourvus immédiatement, les dépenses engagées jusqu'à présent sont inférieures aux prévisions. En raison des facteurs susmentionnés, le montant net actuellement demandé représente 582 500 dollars de moins que le montant initialement prévu.

24. En ce qui concerne le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), un crédit de 50 300 dollars avait été prévu au départ pour faire face au volume de travail pendant les périodes de pointe et remplacer les fonctionnaires en congé de maladie. Pendant la première session de fond tenue à Nairobi, il a fallu recruter à titre temporaire un certain nombre d'agents (secrétaires, plantons, commis, préposés aux salles de conférence et commis à la documentation) pour rendre les services nécessaires au Comité préparatoire. Pour les deux prochaines sessions qui se tiendront à Genève en 1991, ce personnel sera fourni par les services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève. Le secrétariat de la Conférence devra également recruter, à titre temporaire, des secrétaires supplémentaires, de façon que la documentation soit prête à temps pour les sessions du Comité préparatoire. Les ressources nécessaires à cette fin sont donc maintenant estimées à 119 600 dollars.

25. S'agissant des heures supplémentaires, le montant de 6 900 dollars initialement prévu s'avérera insuffisant. Un montant de 35 900 dollars est donc actuellement demandé, principalement pour assurer les services requis lors des sessions du Comité préparatoire.

26. Pour ce qui est des consultants, on estime maintenant à 260 000 dollars le montant nécessaire à ce titre, contre 194 100 dollars prévus au départ. Etant donné la large gamme de questions retenues par le Comité préparatoire, les travaux à exécuter exigeront un recours accru à des compétences spécialisées. En outre, le secrétariat devra conserver beaucoup de souplesse pour pouvoir s'adapter à toute réorientation de fond qui pourrait être demandée par le Comité préparatoire. En pareil cas, des consultants sont préférables à du personnel supplémentaire.

27. Pour les frais de voyage du personnel, le crédit initialement prévu (91 400 dollars) avait été nettement sous-estimé. Pour mener à bien les tâches requises et fournir à temps au Comité préparatoire les analyses et études demandées, compte tenu du bref intervalle entre ses sessions, le secrétariat doit coopérer étroitement avec les organisations et programmes du système des

Nations Unies. Comme il ne peut pas le faire par correspondance, il doit réunir des fonctionnaires de diverses organisations possédant des connaissances spécialisées dans les domaines techniques considérés, et envoyer auprès de ces organisations du personnel de ses propres services organiques. En outre, des fonctionnaires du secrétariat doivent se rendre auprès des gouvernements, des institutions spécialisées et d'autres organisations intéressées pour leur faire connaître les objectifs de la Conférence de 1992 et les encourager à y participer, ce qui occasionne également des frais de voyage. Enfin, les fonctionnaires qui ont participé à la session du Comité préparatoire à Nairobi ont été plus nombreux que prévu.

28. Pour les dépenses de fonctionnement, le montant actuellement demandé est de 245 800 dollars (contre un crédit initial de 165 000 dollars). Le surcoût est dû essentiellement aux facteurs suivants : à Nairobi, il a fallu louer des véhicules et du matériel de bureau non prévus pour la première session de fond du Comité préparatoire; à Genève, la location d'un véhicule a été nécessaire et le coût des communications a dépassé les prévisions, le secrétariat n'ayant pas pu utiliser les installations existantes de l'Office. Les dépenses supplémentaires correspondantes sont en partie contrebalancées par le fait que l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau ne coûteront rien, le Gouvernement suisse prenant ces frais à sa charge.

29. En ce qui concerne le matériel et les fournitures, les dépenses sont maintenant estimées à 132 100 dollars, le crédit initial de 104 200 dollars s'étant avéré insuffisant pour couvrir les besoins essentiels en mobilier de bureau qui au départ n'avaient pas été prévus, ainsi que d'autres coûts bureautiques, (télécommunications et matériel de photocopie).

B. Information

30. S'agissant du programme d'information, il n'est pas proposé de modifier le crédit initial de 522 000 dollars. Dans l'ensemble, ce programme sera exécuté comme prévu en 1991.

C. Réunions régionales

31. On se souviendra à ce propos que, sauf dans le cas de la Commission économique pour l'Europe, ces réunions devaient se tenir en 1991. Les plans n'ont pas été modifiés ni, par conséquent, le niveau des ressources nécessaires.

32. En résumé, le montant des ressources requises pour mener à bien les travaux préparatoires de la Conférence est estimé à 6 374 700 dollars pour l'exercice biennal 1990-1991. On se souviendra que, dans l'état qu'il a présenté à l'Assemblée générale en mars 1990 (A/C.5/44/54), le Secrétaire général indiquait qu'aucun crédit n'avait été prévu dans le projet de budget-programme de 1990-1991 pour l'exécution des activités relatives à la Conférence et que, par conséquent, le financement des préparatifs de la Conférence devrait être régi par les critères d'utilisation et de fonctionnement du fonds de réserve. Il précisait également qu'étant donné que l'Assemblée générale, dans sa résolution 44/228, avait décidé que les préparatifs de la Conférence seraient financés sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, sans préjudice pour les activités en cours et

sans préjuger la possibilité d'obtenir des fonds de sources extrabudgétaires, il ne serait pas possible, vu l'ampleur des coûts à prévoir, de reporter ou de suspendre l'exécution d'activités prévues au budget-programme afin de compenser ces coûts.

33. On se souviendra en outre que, dans sa décision 44/466, l'Assemblée générale a décidé que, compte tenu des dispositions du paragraphe 14 de la section II de sa résolution 44/228, les dépenses nécessaires devraient être imputées en priorité au fonds de réserve, puisqu'elles se rapportent à des décisions prises à la quarante-quatrième session.

34. Quant à la possibilité de compenser ces dépenses par des économies sur le budget-programme de 1990-1991, aucun fait nouveau important dans l'exécution du budget n'a permis de dégager de telles économies.

35. Le crédit total nécessaire (6 374 700 dollars) se décompose comme suit :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 4	6 104 700
Chapitre 10	20 000
Chapitre 11	85 000
Chapitre 12	95 000
Chapitre 13	35 000
Chapitre 14	35 000
Total	6 374 700

En outre, il faudrait ouvrir au chapitre 31 (Contributions du personnel) un crédit de 1 110 900 dollars, lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

D. Fonds d'affectation spéciale pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

36. Afin d'appuyer les travaux préparatoires de la Conférence, un fonds d'affectation spéciale a également été créé, pour lequel on recherche activement des contributions. Ce fonds servirait à financer diverses activités d'appui, dont :

a) Des études qui seraient confiées à des institutions de pays en développement;

b) Des analyses spécialisées de questions que la Conférence sera appelée à examiner, qui seraient confiées à des experts de pays en développement connaissant bien l'expérience de ces pays dans les domaines considérés, et l'examen de ces questions dans l'optique des pays en développement et compte tenu de leurs intérêts et de leurs besoins;

c) Une étude approfondie spéciale et un séminaire sur les décisions et les mesures pratiques à prendre pour traduire dans les faits la relation environnement/développement, au niveau des politiques économiques et sectorielles, et sur leur mise en oeuvre dans chacun des principaux domaines dont traitera la Conférence;

d) Mise en place d'un réseau mondial d'informations qui, grâce à l'utilisation de techniques de pointe en matière d'informatique et de télécommunications, permettrait de communiquer régulièrement aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales et aux autres parties intéressées des informations sur divers aspects des travaux préparatoires et sur des questions connexes et de rendre ces informations largement accessibles, en particulier aux utilisateurs se trouvant dans des pays en développement;

e) Un projet d'application de techniques avancées d'analyse fonctionnelle, destiné à appuyer les travaux préparatoires de la Conférence, en particulier pour la définition et l'élaboration de couplages fonctionnels entre les questions clés, sectorielles et intersectorielles, que la Conférence doit examiner, et à compléter la base d'analyse nécessaire à la conception et à la définition des options entre lesquelles le Comité préparatoire et la Conférence elle-même seront appelés à choisir;

f) Fourniture d'une assistance technique aux pays en développement, pour les aider à préparer la Conférence au niveau national et contribuer à ces préparatifs aux niveaux régional et mondial. Il s'agira notamment d'aider les pays à établir des rapports nationaux, qui seront l'un des éléments essentiels de la contribution des pays en développement à la Conférence et à sa réussite. Le secrétariat s'emploie tout particulièrement à mobiliser ce type d'aide et d'appui en faveur des pays qui pourraient en avoir besoin dans le cadre de préparatifs nationaux.

E. Fonds de contributions volontaires pour aider les pays en développement à participer pleinement et effectivement à la Conférence et à ses préparatifs

37. Dans sa résolution 44/228, l'Assemblée générale a également décidé de créer un fonds de contributions volontaires pour aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à participer pleinement et effectivement à la Conférence et à ses préparatifs. Ce fonds a été créé et le Secrétaire général a lancé un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils y versent des contributions, afin de pouvoir, dans le cas de chaque Etat Membre y ayant droit, payer les frais de voyage d'un représentant aux sessions du Comité préparatoire et de la Conférence elle-même. A sa première session de fond, le Comité préparatoire a décidé de recommander à l'Assemblée que, pour les représentants des pays les moins avancés, une indemnité journalière de subsistance leur soit versée, à titre exceptionnel, par prélèvement sur le fonds de contributions volontaires. L'Assemblée est invitée à se prononcer sur cette recommandation.